

13.10.2004 - 14:30 Uhr

Pénurie de places d'apprentissage et croissance du chômage des jeunes

Berne (ots) -

La situation étant dramatique les nouveaux chiffres (légèrement enjolivés comme tou-jours) du baromètre des places d'apprentissage seront publiés ce vendredi -, l'Union syndicale suisse (USS) exige la mise en place sans délai d'un pacte pour l'emploi des jeunes, aussi bien de celles et ceux qui terminent leur scolarité que de celles et ceux qui terminent un apprentissage. Ci-après les mesures à prendre et leur justification.

L'heure est à un « Pacte pour l'emploi des jeunes »

Vue d'ensemble

Une recherche de places d'apprentissage toujours plus précoce, plus dure et fréquemment décourageante. Une petite offre de 10^e année scolaire ou d'autres solutions transitoires visant un but précis.

Un apprentissage qui ne déroule souvent pas selon les vœux des intéressé(e)s. Des salaires d'apprenti(e)s en baisse réelle depuis des années. Et, une fois l'apprentissage terminé avec succès, un premier passage par le chômage. Et la protection de la jeunesse est mise à mal avec, pour conséquence, plus de travail de nuit et du dimanche pour les jeunes : un nombre toujours plus grand de jeunes se trouvent exclus.

Ça ne peut plus continuer comme ça. Sinon toute une génération de jeunes sera frustrée, faute de perspectives professionnelles.

Conséquence : une régression sociale inévitable, avec tout ce que cela suppose et que l'on connaît bien. La revalorisation de la formation professionnelle par rapport à la formation générale cela, grâce à la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFPr)-, la maturité professionnelle et les nouvelles hautes écoles spécialisées prendraient alors rapidement fin.

Aujourd'hui, nous devons faire plus que seulement attendre la reprise. Nous avons besoin de plus que des appels lancés par le Conseil fédéral et les cantons aux entreprises, plus que des mesures qui ont été prises grâce à la pression des syndicats et des associations de jeunesse (initiative pour des places d'apprentissage) dans le cadre de la cellule d'intervention « Places d'apprentissage 2003 ».

Nous avons tout de suite besoin d'un pacte pour le nombre croissant de jeunes qui terminent leur scolarité, en particulier là où les offres de formation duale font défaut, dans les grandes villes :

- L'offre défailante des entreprises doit être compensée par une augmentation de dix pour cent des offres de formation entièrement scolaire pour les professions d'avenir (écoles de commerce et écoles de culture générale, écoles de métiers proposant également des offres pour les catégories sociales plus faibles).
- Il faut particulièrement encourager les offres d'apprentissages avec une part de formation scolaire dégressive (année initiale d'apprentissage suivie de formation professionnelle pratique).
- Les offres de formation transitoire (10^e année scolaire) doivent remplir un mandat de formation clair et être partout gratuites.
- La formation donnant droit à une attestation (formation

élémentaire revalorisée) doit être proposée plus souvent aux catégories sociales plus faibles.

- Les fonds qui peuvent être créés dans les branches doivent répartir les coûts des entreprises formatrices entre tous les acteurs de la branche.

Nous avons aussi besoin tout de suite d'un pacte pour l'emploi des jeunes qui terminent un apprentissage et se retrouvent au chômage :

- Celles et ceux qui terminent leur formation professionnelle doivent pouvoir continuer à travailler durant une année dans l'entreprise formatrice, pour autant que cela ne porte pas préjudice à la formation professionnelle initiale.
- Les entreprises qui ne proposent pas de formation professionnelle initiale, c'est-à-dire la grande majorité, doivent, pour une durée d'un an, engager à temps partiel (3 à 4 jours par semaine) et pour le salaire de base usuel de la branche, des jeunes qui ont terminé leur apprentissage. Pour les 1 à 2 jours restants, ces jeunes se verront proposer, dans le cadre d'un « Pacte pour l'emploi des jeunes », des programmes de formation continue destinés à améliorer leur employabilité. Le financement en sera assuré à travers l'article pilote de l'assurance-chômage et, si nécessaire et possible, les fonds paritaires pour la formation. Les jeunes profiteront d'une expérience professionnelle qui leur fait encore défaut et d'une première formation continue qui leur permettra d'approfondir leurs connaissances. Les perspectives conjoncturelles restent incertaines, les entreprises n'auront pas à verser un salaire plein.

Motivation

Les deux transitions décisives dans la vie des jeunes

Les statistiques du marché du travail du seco pour les 15 à 24 ans (« La Vie économique » 10/2004), l'Observation du marché du travail de Suisse orientale, d'Argovie et de Zoug (« Analyse de la situation 2004 AMOSA ») et l'enquête suisse sur la population active (ESPA) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) mettent en évidence la gravité et la persistance du chômage des jeunes en dépit de la reprise. Le chômage des jeunes est ainsi 25 % plus élevé que le taux de chômage moyen et la tendance est à la hausse. Selon l'OFS (ESPA), 51 000 jeunes n'avaient pas de travail au 2^e trimestre 2003 mais ils n'étaient que la moitié (23 000) à être inscrits comme chômeurs aux offices régionaux de placement (ORP) pour la même période selon le seco.

Il est utile de diviser les jeunes en deux catégories d'âge : les 15-19 ans (en règle générale, passage du degré secondaire I à la formation complémentaire du degré secondaire II) et les 20-24 ans (passage du système de formation au marché de l'emploi, dans la plupart des cas à la recherche d'un poste après avoir terminé l'apprentissage) tant pour comprendre l'évolution que pour prendre des mesures adéquates contre le chômage des jeunes, nécessaires dans les deux cas.

1^{ère} transition :

Passage du degré secondaire I au degré secondaire II (système de formation complémentaire)

Le marché des places d'apprentissage, favorable aux formateurs et défavorable aux personnes en formation

Bien que les mesures adoptées par la Confédération, les cantons et l'économie ces dernières années à la suite de la pression publique se soient traduites par une hausse de l'offre de places d'apprentissage, ce marché est grippé et le restera assurément ces quatre prochaines années compte tenu de l'évolution démographique que l'on connaît aujourd'hui. LOFS prévoit une hausse des personnes en formation au degré secondaire II jusqu'en 2008. Pour la formation professionnelle à elle seule, l'OFS table sur une hausse

annuelle de 5 à 11 pour cent. Uniquement pour maintenir un statu quo insatisfaisant, il faudra donc créer ces prochaines années des milliers de nouvelles places de formation dans notre système de formation professionnelle dual.

Pour que le marché des places d'apprentissage tourne correctement, il faut que l'offre dépasse la demande de 12 à 20 pour cent. Une utopie pour les apprenti(e)s d'aujourd'hui.

L'excédent persistant de la demande a notamment eu pour conséquence une baisse du salaire moyen des apprenti(e)s en termes réels (« Coût/Bénéfice de la formation des apprentis » 2003). Certains formateurs voulaient même profiter de cette situation intenable pour vendre des places d'apprentissage (50 000 francs pour une place d'apprentissage dans l'informatique).

De nombreuses entreprises ont mis à profit la situation difficile de nombreux jeunes pour durcir la sélection en procédant à des tests internes. De la sorte, elles mettent en doute la valeur de la scolarité obligatoire.

Pour les personnes en formation, les conditions de travail continuent à se détériorer dans certaines branches. Le Seco a déjà accordé une autorisation générale d'extension du travail de nuit et du dimanche et le Conseil fédéral entend bientôt abaisser de 19 à 18 ans l'âge limite de la protection.

Le Baromètre des places d'apprentissage et les statistiques des contrats d'apprentissage enjolivent la situation

Le Baromètre des places d'apprentissage paraîtra à nouveau le 15 octobre 2004. À en juger par les chiffres déjà publiés de Zurich et de Bâle, notre appréciation sera confirmée dans les grandes lignes.

Toutefois, ce baromètre et les statistiques des contrats

d'apprentissage enjolivent la situation réelle des apprenti(e)s.

Aujourd'hui, il faut aussi prendre quelque peu avec des pincettes le seul indicateur objectif du marché des places d'apprentissage, les statistiques des places d'apprentissage de l'OFST. En effet, la méthode actuelle ne permet pas de saisir l'augmentation du nombre d'apprenti(e)s qui changent de place, un phénomène omniprésent lié à la pénurie de places d'apprentissage. Ainsi, celui qui conclut deux contrats d'apprentissage pendant sa formation initiale est recensé deux fois dans les statistiques des places d'apprentissage de l'OFST.

La cellule d'intervention « Places d'apprentissage 2003 » a décelé cette erreur statistique et une nouvelle méthode de recueil des données est en préparation. Jusqu'à ce que celle-ci soit appliquée, il faudra corriger légèrement à la baisse les chiffres de l'OFST.

Les offres de formation transitoire ont besoin d'un mandat en matière de formation

En raison de la pénurie de places d'apprentissage, différentes initiatives ont surgi sur le plan cantonal et régional pour proposer des offres de formation transitoire. Le Programme national de recherche 43 « Formation et emploi » et l'étude « Transition Ecole-Emploi » (TREE) portant sur des jeunes ayant participé à l'étude PISA parviennent à la conclusion que, aujourd'hui déjà, un quart environ des jeunes qui terminent leur scolarité obligatoire doivent demeurer dans la zone instable du passage entre les deux systèmes. Les solutions cantonales et communales pour la plupart, complétées parfois par des programmes privés, ont été conçues en toute urgence pour lutter contre l'augmentation du chômage des jeunes. À long terme, elles portent toutefois atteinte à la justice en matière de formation et font perdre du temps aux jeunes sans présenter pour autant un mandat en matière de formation qui soit judicieux et qui harmonise les parcours.

Pénurie du marché : c'est à l'État d'agir

En lançant l'initiative pour les places d'apprentissage lipa, les associations de jeunesse et l'UJSS voulaient donner un nouvel élan au

marché des places d'apprentissage et offrir de nouveaux programmes de formation duale. Le Conseil fédéral, les Chambres fédérales et l'économie ont promis de régler les problèmes sans la lipa. La majorité des votant(e)s a cru en leurs promesses. Depuis lors, l'économie n'a réalisé que quelques rares améliorations si on les compare aux besoins qui n'ont pas pu absorber la hausse de la demande. L'État a dû intervenir à la hâte en proposant des offres de formation transitoire.

Les promesses n'ayant pas été tenues, il faut par conséquent proposer davantage de programmes de formation professionnelle financés par les pouvoirs publics et dotés d'un mandat de formation clair, qui intègrent aussi les personnes présentant des handicaps sociaux. Les économistes de la formation qui, sur mandat de l'Office fédéral de la formation et de la technologie professionnelle, ont étudié le rapport « Coût/Bénéfice de la formation des apprentis pour les entreprises suisses » parviennent à la même conclusion : « L'État pourrait proposer des filières anticycliques à plein temps, comme une année initiale d'apprentissage. Ces filières devraient dispenser des compétences générales, de sorte que l'élève puisse, après la crise, se spécialiser dans une profession pour laquelle une demande existe » (Jürg Schweri, « BUND » du 28.1.04, traduction USS). L'évolution la plus récente réfute aussi l'argument prétendant que les programmes axés sur l'école à plein temps ne sont pas conformes aux exigences du marché du travail : en Suisse alémanique, qui se caractérise par une part élevée de formations duales pratiques, le taux de chômage des jeunes est pratiquement égal à celui de la Suisse romande, où les formations scolaires à plein temps sont bien plus importantes.

Il faut mettre immédiatement en vigueur les nouvelles dispositions de la loi sur la formation professionnelle

La nouvelle LFPr substitue à la formation élémentaire, guère utilisée, la formation sanctionnée par une attestation pour les personnes socialement désavantagées. La balle est désormais dans le camp de l'économie : celle-ci doit utiliser cette filière de formation professionnelle perméable vers le haut.

De nombreuses associations professionnelles aimeraient faire usage de la figure des fonds de branche obligatoires de la formation professionnelle. Il s'agit maintenant de créer cet instrument de façon rapide et sans complication bureaucratique.

Il faut maintenir la protection de la jeunesse

Les autorités compétentes (le seco) sont allées au-devant des vœux des entreprises en leur accordant des autorisations générales de travail de nuit et du dimanche valables également pour les apprenti(e)s dans l'espoir de voir le nombre de places d'apprentissage augmenter. Cet espoir a été déçu. Le Conseil fédéral ne doit pas céder aux pressions de l'économie au détriment des jeunes.

2e transition :

Passage de la formation à l'emploi

Les entreprises doivent conserver les jeunes diplômés pendant un an. Si le taux de chômage des jeunes effectuant ce passage les 20-24 ans est fonction de la conjoncture, il n'en reste pas moins qu'il est nettement supérieur à la moyenne. Les prévisions quant à une reprise ne font pas l'unanimité. Même le seco n'a guère l'espoir que la reprise suffise à insérer automatiquement les jeunes dans le marché de l'emploi.

Si les propositions d'AMOSA doivent être mises en vigueur, elles ne suffisent cependant pas, tant s'en faut.

Il est indispensable que les entreprises conservent, pendant au moins un an, les apprenti(e)s qui ont terminé leur apprentissage chez elles. Signalons toutefois que cette mesure ne doit pas se faire aux dépens des 15-19 ans. En effet, on peut faire dire à l'étude AMOSA qu'il est actuellement plus important d'engager des

diplômé(e)s que des ap-prenti(e)s car des possibilités sont déjà offertes à ceux qui quittent lécole obligatoire. Toutefois, il serait erroné de dresser lune contre lautre ces deux tranches dâge des plus vulnérables. Si, malgré tout, cette concurrence devenait importante, nos revendica-tions portant sur un élargissement des programmes scolaires avec un manda-t de forma-tion clair pour la première transition nen seraient que plus importantes. Pour faire échec aux resquilleurs, les entreprises qui ne sengagent pas dans la forma-tion professionnelle initiale la majorité sont davantage appelées à engager de jeu-nes diplômés que celles qui sont actives dans la formation professionnelle initiale. Pour favoriser cette mesure dans une conjoncture encore hésitante, lassurance-chômage doit financer des programmes de formation complémentaire en tirant parti de larticle pilote.

Pacte des partenaires sociaux pour lemploi des jeunes

De nombreux secteurs ont des fonds de formation paritaires, souvent bien dotés. Nous en appelons donc aux associations professionnelles de branche pour quelles recher-chent des modèles viables permettant au plus grand nombre de jeunes chômeurs de sinsérer dans le monde du travail ou de suivre une formation complémentaire. Les re-présentations des branches au sein des fédérations de IUSS présenteront des proposi-tions ces prochaines semaines. Pour tout renseignement : Peter Sigerist, secrétaire central, responsable de la forma-tion : téléphone fixe 031 377 01 23 ; portable 079 404 56 85

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100480779> abgerufen werden.